



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

BP

Coiffure

Une formation

Brevet professionnel, par apprentissage

Programme

La formation est validée par le **DIPLÔME DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

L'examen final se déroulera sous forme d'épreuves ponctuelles et portera sur le programme suivant :

- ❖ Un contrôle des connaissances sur des **matières technologiques et professionnelles** (écrit et pratique)
 - Pratique professionnelle
 - Technologie / Biologie
 - Vente
 - Gestion de l'entreprise
 - Arts appliqués
- ❖ Un contrôle des connaissances sur **des matières générales** (écrit et oral)
 - Expression écrite et ouverture sur le monde
 - Physique-chimie

Profil requis

- ❖ Attentionné, faire preuve de grandes qualités d'accueil et d'écoute. Les clients ont besoin d'être rassurés, cajolés, dorlotés...
- ❖ Minutieux, une attention particulière est demandée pendant la manipulation des ciseaux, rasoirs et autres tondeuses...
- ❖ Créatif, créer sans cesse de nouvelles coupes adaptées aux visages des clients et à leurs exigences.
- ❖ Résistant, capable de travailler debout la plupart du temps.

60%
de réussite
en 2017

Rythme de l'alternance

La formation est dispensée au Centre de formation de l'artisanat situé à Nouville par une équipe pédagogique et en entreprise par le Maître d'apprentissage.

Rythme de l'alternance correspond à : **3 semaines en entreprise et 1 semaine de cours au CFA.**
Le calendrier prévoit 12 semaines de cours par an.

Nombres d'heures de cours prévues sur les **2 années** : 936 heures

Conditions d'admission

- **Avoir au minimum 16 ans**
- **Etre titulaire du CAP Coiffure**
- Retrait et dépôt des dossiers d'inscription au POINT Apprentissage (de septembre à avril N+1)
- Réunion d'information collective
- **Recherche d'un Maître d'apprentissage**
- Entretien de motivation avec un conseiller du CFA
- **Signature du contrat d'apprentissage**
- Rentrée au CFA en mars

POUR S'INSCRIRE

se présenter au
POINT Apprentissage
muni d'une pièce d'identité



14 Rue de Verdun – NOUMÉA

Téléphone : 24 69 49

contact@apprentissage.nc

ACCUEIL DU PUBLIC DU LUNDI AU JEUDI
DE 8H À 16H

www.apprentissage.nc

Il peut occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, « manager », chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Il peut être amené à présenter des produits et services pour aider au choix de la coiffure. Il recherche de nouveaux services et produits (étude de l'offre de la concurrence, recherche de clientèle potentielle). Il s'occupe de la promotion et du lancement de nouveaux services et produits (choix des arguments de lancement, détermination des prix promotionnels, de remise, aménagements d'espaces de présentation). Il conçoit de nouvelles coiffures et organise des démonstrations techniques de coupe. Il peut également avoir en charge le recrutement, l'animation et l'encadrement du personnel, ainsi que la gestion des produits et matériels. Il organise l'espace, contrôle et effectue le suivi de la maintenance : vérification du bon fonctionnement, des conditions de sécurité, gestion comptable et financière (évaluation des charges, des coûts de revient), achat et création d'entreprise.

Missions

ACCUEILLIR ET PRENDRE EN CHARGE LA RELATION-SUIVI DE LA CLIENTÈLE

Recenser les besoins des clients, proposer des services adaptés. Gérer les encaissements et la prise de congé.

CONSEILLER LA CLIENTÈLE, VALORISER LES SERVICES ET LE SUIVI BEAUTÉ :

Évaluer les attentes, les motivations et les besoins du client (soins, produits adaptés, accessoires, matériels de coiffures, conseil de coupe, coiffage). Vendre les produits et services (promotion, nouveaux services, nouveaux produits).

CONCEVOIR ET RÉALISER DES TECHNIQUES (COUPE, COIFFAGE, COULEUR ET FORME) POUR LA CLIENTÈLE :

Concevoir des nouvelles coiffures. Présenter des techniques (coupes, coiffages, couleur, forme) à la clientèle.

ANIMER ET GÉRER LE PERSONNEL : Animer et encadrer le personnel sur les techniques à mettre en œuvre.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE) :

Assurer le contrôle et le suivi de la maintenance des équipements et des locaux (cahier des charges, hygiène et sécurité). Assurer la gestion comptable et financière de l'activité.



Statut de l'apprenti

- ❖ Salarié en contrat d'apprentissage, ou en contrat de qualification
- ❖ Rémunéré par l'employeur suivant le barème en vigueur
- ❖ Salaire totalement exonéré des charges patronales : couverture sociale CAFAT prise en charge par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie